



Interdiction d entrer en contact

Par **HNK**, le **12/03/2021** à **17:41**

Mon mari a eu une interdiction d entrer en contact avec moi sa femme depuis le 28 août 2019 il a été jugé le 31 octobre 2019 et l interdiction se prolonge de 2ans nous avons fais une requête pour leve cette interdiction en fin d anne 2019 et aujourd'hui nous avons eu la triste nouvelle que l interdiction était maintenu le motif étant que mon époux n aurais pas pris conscience de la gravité de son actes ce que je conteste parce quil a avouer son acte il a dans un premier temps minimisé c vrai mais a fin par se l avouer il regrette et a décidé de se faire suivre par une psychologue pour discuter de tout ça il a même demander de faire une thérapie de couple ce qui est une bonne chose. Pour moi il a pris conscience sinon il ne serait pas donner la peine de faire tout ça car ce n etait pas une obligation il a fait tout sa de lui-même mais il dise que apparemment c pas asser je c est pas ce quil attende de lui surtout que la thérapie de couple on peut pas la faire si on a pas le droit de vivre ensemble bref c est très dure son avocate trouve que le juge a été dure avec lui elle veut faire apel quelles sont ses chances surtout que dans 7 mois l'interdiction deviendra caduque et le temps de faire apel sa peut prendre 4 à 6mois alors je c est plus quoi faire ni quoi penser j ai l'impression qu il nous pousse au divorce a savoir mon époux n est pas français et il lui on refusé la délivrance d un titre de sejour vie prive et familiale avec oqtf et évidemment il a fais un recours au TA il ont rejeté sa requête il veut pas faire apel parce que sa suspend l oqtf bref il est préférable quil attende que l oqtf prenne fin mais en attendant il est sans papiers c est désolant .

Par **youris**, le **12/03/2021** à **18:20**

bonjour,

je pense que vous savez que chaque année, plus de 100 femmes trouvent la mort sous les coups de leurs conjoints.

et qu'en la matière, la récidive est fréquente.

on n'a souvent reproché à la justice d'être trop laxiste en ce domaine.

salutations

Par **Sosie**, le **04/08/2021** à **10:19**

Mon mari et en détention provisoire pour une durée de 1 ans 6 mois ferme et 6 mois sursis pour des violence conjugale nous avons une fille de 13 mois il et en interdiction de me contacter pour une durée de 2 ans comment il va voir sa fille a sa sortie de prison ? Comment enlever cette interdiction

Par **Mémé 2**, le **15/12/2023** à **14:39**

Bonjour j'ai porté plainte sur mon conjoint il y a bientôt 2 ans on est en interdiction de s'approcher nous avons deux enfants en commun auquel il ne peut pas vraiment les voir car nous passons par sa maman et il y a pas tellement longtemps mon ex-compagnon a fait le baptême de son neveu et a voulu prendre ma fille de 2 ans et avec sa maman et sa sœur non pas voulu me la redonner ils m'ont dit qu'ils avaient des droits sur ma fille et que si il ne voulait pas me la redonner c'était comme ça donc je suis parti dans une colère un peu noire et pour le coup j'ai écrit elle a juste l'application des peines en lui expliquant que mon ex-compagnon avec une interdiction de m'approcher a voulu prendre ma fille pour la garder une journée qu'il devait me la redonner que lui et sa mère et sa sœur n'ont pas voulu me redonner ma fille et que j'ai pensé que il voulait me l'enlever et plus jamais me la redonner j'ai récré une lettre au juge quelques jours après en lui disant que j'avais envoyé un courrier par erreur qu'elle ne prenait pas compte de ce courrier et elle m'a dit qu'elle ne prendrait pas compte de ce courrier mais malheureusement je suis convoqué aujourd'hui au commissariat pour justement parler de cette lettre envoyée donc je ne sais pas vraiment comment faire pour pas que mon conjoint soit mon ex-conjoint soit encore plus puni car mes deux enfants ne le voyent plus et c'est très compliqué de expliquer tout ça a des enfants donc moi je voudrais que tout ça se calme et qu'on redevienne en contact pour nos enfants comment puis-je faire pour cette convocation au commissariat merci d'avance de votre réponse

Par **Cloco72**, le **29/12/2024** à **11:49**

Bonjour mon ex a l'interdiction de me contacter ni me parler ni me voir suite à des violences conjugales dont j'ai subit mais c'est moi qui est mal réagit envers lui il m'a juste pousser par terre c'est le procureur de la république qui a prit la décision qu'il a pas le droit de me contacter ni me parler ni me voir sinon il part en prison mais j'aimerais arrêtez cela comment faire comme je l'aime et nous avons un bébé de 7 mois

Par **youris**, le **29/12/2024** à **16:12**

bonjour,

si le procureur a pris cette décision, c'est qu'il doit avoir ses raisons, en 2023, une centaine de femmes ont été tuées par leurs conjoints, le procureur ne veut pas que vous soyez ajoutée à cette liste.

je suppose que vous avez déposé une plainte ?

salutations

Par **Isadore**, le **29/12/2024** à **23:10**

Bonjour,

Ce sujet est ancien. Pour obtenir des réponses adaptées je vous conseille d'ouvrir votre propre sujet.

Par **Fleurus**, le **07/01/2025** à **15:17**

Bonjour mon conjoint est entrée en prison début décembre 2024 et je vien d'apprendre qu'il a interdiction de rentrer en contact avec moi j'avais porter plainte l'année dernière mais retirer la plainte ils ont quand même poursuivi (il est rentrée pour une autre affaire) je voudrais savoir s'il y a un moyen de fair recours avec qui doit-on prendre contact ?

On a deux enfants et bientôt un 3 ème il sort dans 3ans c'est impossible de plus se contacter pendant 3ans ne serais-ce que par courrier merci

Par **jodelariege**, le **07/01/2025** à **15:34**

bonjour

retirer votre plainte ne servira à rien, juste à conforter le juge dans l'idée que vous etes encore sous l'emprise de cet homme violent....

attention il y a toujours un risque de placement des enfants si vous choisissiez de ne pas vous proteger de cet homme violent et de ce fait de ne pas proteger vos enfants ;sans doute que votre conjoint n'a frappé que vous mais qu'en pensent les enfants ? comment vivent ils la violence d'un pere sur une mere?

Par **Isadore**, le **07/01/2025** à **15:42**

Bonjour Fleurus,

Merci d'ouvrir votre propre sujet pour faciliter le travail des intervenants.